

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 novembre 2023

#### **OBJET :**

**Taxe locale sur la publicité extérieure  
Exonération sur mobilier urbain**

**Rapporteur : M. KOENIG**  
Délibération n°14

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération en date du 22 septembre 1986, la ville d'Essey-lès-Nancy a institué la taxe sur la publicité devenue « taxe locale sur la publicité extérieure » au 1er janvier 2009, après parution de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 portant modernisation de l'économie.

Pour mémoire, cette imposition, qui vise à protéger les paysages locaux, concerne les supports affectés à usage :

- de publicité, au sens du 1er alinéa de l'article L.581-3 du code de l'environnement ;
- d'enseignes, précisées par le 2ème alinéa de l'article L. 581-3 de ce code ;
- de pré enseignes, définies par le 3ème alinéa de l'article L. 581-3 du code précité ;

Par courrier en date du 7 septembre 2023, la Métropole du Grand Nancy a informé la ville d'Essey-lès-Nancy de son intention d'engager une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des contrats de mise à disposition et d'entretien des mobiliers urbains.

Si le modèle économique de ces contrats repose sur la vente, par le contractant, des espaces publicitaires associés aux mobiliers, en contrepartie d'une redevance d'occupation domaniale reversé à la Métropole, l'article L2333-6 du code général des collectivités territoriales précise qu'il ne peut y avoir, pour un même support de publicité disposé sur les installations ou équipements précités, cumul d'une redevance d'occupation du domaine public avec la taxe locale sur la publicité extérieure.

La perception d'une taxe locale sur la publicité extérieure et d'une redevance d'occupation domaniale pour un même support étant incompatible, la Métropole sollicite de la ville d'Essey-lès-Nancy l'instauration de l'exonération de taxe locale sur la publicité extérieure de l'article L2333-8 CGCT.

L'article L2333-8 CGCT permet, en effet, aux communes d'exonérer totalement, ou de faire bénéficier d'une réfaction de 50 %, les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux ou les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

Afin de ne pas bouleverser l'économie du contrat de concession à venir, il est proposé de donner suite à la demande de la Métropole du Grand Nancy en exonérant les dispositifs publicitaires installés sur mobiliers urbains, objet du contrat de concession de services à venir.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au conseil municipal d'exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain, objet du contrat de concession de services pour la mise à disposition, l'installation et la maintenance des mobiliers urbains.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 16 novembre 2023.

### **Pour extrait**

**Le secrétaire de séance,**



**Dominique GONCALVÈS**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 3 novembre 2023
- Convocation distribuée le : 3 novembre 2023
- Affichage de la liste des délibérations le : 17 novembre 2023
- Affichage du procès-verbal le : 15 décembre 2023

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, M. ROSSIGNON, Adjoints.
  
- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Gaëlle BARDOUL à M. Pascal LAURENT
- Mme Monika POYDENOT à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

**ABSENT**

- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. Dominique GONCALVÈS

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Dominique GONCALVÈS**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**